



## **Prix Daniel Fabre**

La Fondation des sciences du patrimoine (FSP) lance en 2025 la première édition d'un prix Daniel Fabre, sur proposition du CNRS et en accord avec Anna Iuso, veuve de Daniel Fabre. Ce prix bénéficie du mécénat du Crédit Mutuel Enseignant Cergy-Pontoise.

Placée sous le haut patronage du ministère de la Culture et du CNRS, la FSP est une fondation partenariale qui rassemble une vingtaine de membres (universités, laboratoires de recherche, établissements patrimoniaux). Elle contribue activement depuis plus de dix ans à la structuration des sciences du patrimoine comme champ d'étude au niveau national et européen.

Le prix accompagne la valorisation de travaux de recherche qui se singularisent par leur caractère novateur dans le domaine des études patrimoniales et leur capacité à faire progresser les connaissances sur les biens culturels et le phénomène patrimonial. Ces travaux peuvent porter sur la connaissance et la conservation des patrimoines, les processus de patrimonialisation, ou encore le rôle et la valeur des biens culturels dans les sociétés contemporaines.

### **Conditions d'éligibilité**

Le prix est ouvert à toutes les disciplines, avec une priorité donnée aux travaux interdisciplinaires, et à tous les types de patrimoines culturels.

Il vise en priorité des travaux collectifs, faisant écho au rôle qui a été celui de Daniel Fabre dans le domaine de l'anthropologie du patrimoine et au type de recherches accompagnées par la FSP.

Les actes de colloque ne sont pas prioritaires, sauf s'ils rendent compte d'avancées menées par un étroit travail d'équipe, témoignant de l'élaboration d'une pensée collective.

Les candidatures peuvent être portées par des chercheurs académiques et / ou des professionnels du patrimoine, rattachés à un laboratoire de recherche ou un établissement patrimonial français ou en partenariat avec un laboratoire ou un établissement patrimonial français.

Le prix apporte un soutien à la publication (papier ou en ligne). Plusieurs types d'action sont envisageables : nouvelle forme de valorisation d'une publication déjà existante (par exemple, traduction) ou projet de publication. Dans le deuxième cas de figure, les projets qui bénéficient déjà d'une aide à la publication de la FSP ne sont pas éligibles.

Les projets prenant en compte les enjeux de la science ouverte feront l'objet d'une attention particulière.

En fonction du nombre de dossiers reçus et du type de démarche qu'ils portent, un ou deux prix pourront être accordés en 2025. Le montant total alloué sera de 4 000€.

### **Calendrier**

Dépôt des candidatures du 14 février 2025 au 13 mai 2025.

Jury de sélection : juin 2025.

### **Modalités d'évaluation**

La sélection sera assurée par un jury composé des membres du comité scientifique de la FSP et de personnalités extérieures à celle-ci, qui viendront compléter l'éventail des institutions et des compétences disciplinaires et thématiques représentées au sein de la fondation.

### **Pièces à fournir**

Les dossiers sont à envoyer sous format .pdf à l'adresse [contact@sciences-patrimoine.org](mailto:contact@sciences-patrimoine.org) :

- Formulaire à remplir (fichier à renommer *FSP\_2025\_Prix Daniel Fabre\_NOM du projet*), 3 pages maximum.
- Si le prix concerne un ouvrage déjà publié, version numérique de celui-ci. S'il s'agit d'un projet de publication : table des matières et, le cas échéant, contrat avec l'éditeur ou tout document faisant état des démarches déjà effectuées.
- Budget détaillant les postes de dépenses, le montant de l'aide demandée et les éventuels co-financements.

Pour toute demande de précision, merci de vous adresser à Anne-Julie Etter ([anne-julie.etter@cyu.fr](mailto:anne-julie.etter@cyu.fr)) et Emmanuel Poirault ([emmanuel.poirault@sciences-patrimoine.org](mailto:emmanuel.poirault@sciences-patrimoine.org)).